

Tout halal à la « Mie Câline » : condamnation de Eric Dick pour diffamation !!!

écrit par Christine Tasin | 10 janvier 2019



Quelle justice pourrie !

Eric Dick est donc condamné à une amende de 10000 euros avec sursis et 2500 euros de dommages et intérêts à verser à la Mie Câline pour avoir dénoncé le tout halal de cette chaîne et avoir évoqué les doutes concernant l'éventuel financement du terrorisme par le halal.

Mais Eric n'est pas abattu, au contraire, puisqu'il voit le bon côté des choses, à savoir que l'amende est avec sursis et que les dommages et intérêts sont de 2500 euros et non de 50000 comme le demandait La Mie Câline. Et il va faire appel, naturellement !

Il n'empêche que la lâcheté et la dhimmitude de nos élus qui n'ont pas le courage d'imposer l'étiquetage du halal « [pour ne pas stigmatiser les musulmans](#) » comme le disait le secrétaire d'Etat de Sarkozy, Frédéric Lefebvre est responsable de cette condamnation...

Bravo à Eric pour sa ténacité et son combat. Nous lui avons déjà rendu hommage à de nombreuses reprises sur notre site, et nous avons souligné les avancées, significatives, que son combat a déjà permis en Vendée :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/23/enorme-victoire-d-eric-dick-la-mie-caline-proposera-dorenavant-aussi-du-non-halal/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/09/champagne-a-challans-suspension-de-labattoir-halal-grace-aux-videos-deric-dick/>

En cette période de Gilets Jaunes, ce ne sont pas tant les décisions d'une justice hélas trop souvent aux ordres qui comptent, mais les pas de fourmis des Résistants. Pas de fourmis qui, multipliés par 10, par 100, par 1000... pourraient bien amener un révolution....